

VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

DÉCISION DU MAIRE N° DM2025_098

PRISE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

TARIFS MUNICIPAUX – ANNÉE 2025-2026

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la Délibération n° 230021 du Conseil municipal en date du 03 février 2023, qui a chargé le Maire, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les tarifs municipaux de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour l'année 2025-2026,

D É C I D E

Article 1^{er} : La présente décision abroge et remplace toutes les décisions antérieures portant sur les tarifs municipaux de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Article 2 : A compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2026 inclus, les tarifs municipaux sont fixés ainsi que suit :

01 – DROITS DE VOIRIE

– DROIT DE VOIRIE – RÔLE ANNUEL

	Tarif
- Occupation du domaine public (file de tuyaux, regard, soupirail, marche d'escalier) par unité ou tous autres dispositifs similaires	1,00 €
- Construction telle qu'escalier, rampe d'accès, ou tous autres dispositifs similaires sur le domaine public après autorisation municipale	1,00 €
- Exposition commerciale temporaire, voiture, ou divers au m/jour ou au m²/jour la journée	1,50 €
- Terrasses permanentes	40 € le m²
- Terrasses non permanentes	20 € le m²
- Étalage – portique – présentoir – distributeur au sol (le ml ou le m² ou à l'unité, et par année, ou tous autres dispositifs similaires, à caractère commercial)	10,00 €

– DROIT DE VOIRIE – RÔLE TRIMESTRIEL

- Dépôt de matériaux sur le domaine public, au m² ou au ml par quinzaine ou fraction de quinzaine (ou tous autres dispositifs similaires)	2,50 € + Forfait de 20 €
---	--------------------------------

02 - MIROIRS ROUTIERS ET PANNEAUX

MIROIRS ROUTIERS : dans le cas où le miroir ne bénéficie qu'au seul demandeur et sur décision de l'autorité territoriale :

<u>Type</u>	<u>Prise en charge Ville</u>	
Miroir « Eco » 600 x 400	50 % du devis de fourniture	Pose réalisée par la commune
Miroir antigivre 600 x 400	50 % du devis de fourniture	Pose réalisée par la commune
<u>PANNEAUX :</u>		
<u>Type</u>	<u>Prise en charge Ville</u>	
Panneaux directionnels	Refacturés à 100% au demandeur, sur devis (hors pose)	
Panneaux S.I.L. (Signalisation d'Information Locale)	Limités à 2 panneaux aux intersections les plus proches. Refacturés à 100% au demandeur sur devis (hors pose)	

03 - LOCATION OU MISE A DISPOSITION DE VÉHICULES ET D'ENGINS À DESTINATION D'AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI

[illegible]

- 15 % de réduction au-delà d'une semaine – Toute heure, demi-journée entamée est due.

04 - LOCATION DE MATÉRIEL POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT À DESTINATION D'AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI

Matériel loué	Prix journée (maximum 7 heures de sortie)
Tracteur + aérateur lame	300,00 €
Tracteur + rouleau	250,00 €
Tracteur + sableuse	300,00 €
Tracteur + regarnisseur	400,00 €
Tracteur + rampe pulvérisateur	300,00 €
Microtracteur + décompacteur à broches	400,00 €
Microtracteur + brosse terrain synthétique	400,00 €

05- RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS EN CAS DE CARENCE D'UN PROPRIÉTAIRE, D'UN SINISTRE OU D'UN TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC

	Tarifs
Heure agent avec outillage thermique (tronçonneuse, débroussailleuse...)	40,00 €
Déplacement	35,00 €
Enlèvement d'objet divers avec fourgon	30,00 €
Enlèvement d'objet lourd au camion grue	50,00 €

06- FOURNITURE D'ÉNERGIE DES BORNES DE RECHARGES POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

	Charge rapide	Charge accélérée
Prix kWh	0,35 €	0,35 €
Tarif stationnement	0,25 €/min pour 1 h 0,075 €/min au-delà d'1 h	Forfait de 0,50 € 0,075 €/min au-delà d'1h

07 – FRAIS DE NETTOYAGE DE DÉJECTIONS CANINES

Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, ainsi que sur les trottoirs, dans les parcs, jardins, espaces verts publics, et ce par mesure d'hygiène publique.

Frais de nettoyage appliqués en cas de non-respect de cette obligation	250,00 €
---	-----------------

08 – FRAIS DE RAMASSAGE DE MÉGOTS/DÉCHETS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS PRODUISANT UN HOTSPOT DANS LES ESPACES PUBLICS, AINSI QU'AUX ALENTOURS DES TERRASSES DE BARS, RESTAURANTS ET HOTELS

Les exploitants ou maîtres des lieux visés à l'article R. 3512-2 du Code de la Santé publique et bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) de l'espace public et du domaine public, et les bars, restaurants, hôtels disposant d'une terrasse, sont tenus de prendre les mesures, dispositions et prescriptions nécessaires afin de lutter et oeuvrer pour que les espaces concédés soient maintenus en parfait état de propreté. Ils devront inviter le public à utiliser des cendriers pour les mégots et prescrire tout jet ou abandon. Les cendriers devront être mis à la disposition de la clientèle et vidés régulièrement. Les déchets, de quelque nature qu'ils soient (ticket de caisse, papier gras, mégots, serviettes en papier, etc.) seront régulièrement ramassés et jetés dans les exutoires appropriés. Il est formellement interdit de jeter ces mêmes déchets dans le réseau d'assainissement, notamment les bouches d'égouts et avaloirs.

Frais de nettoyage appliqués en cas de non-respect de cette obligation :	150,00 €
---	-----------------

09 – UTILISATION DES SERVICES PAR LES GENS DU VOYAGE

Première semaine	25,00 € TTC/caravane
Occupation d'un terrain communal	10,00 € TTC/caravane/semaine

Ces tarifs s'appliqueront sous réserve de la signature d'une convention pour chaque période.

10 – PARKING PLACE DU MARCHÉ

a) Forfait abonnement annuel obligatoire

Paielements									
Mensuels		Trimestriels		Semestriels		Annuels		Prélèvements mensuels	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
36.67 €	44.00 €	98.33 €	118.00 €	191.67 €	230.00 €	366.67 €	440.00 €	30.55 €	36.66 €

b) Tarif horaire

Tranches horaires	HT	TTC
Première heure prise par journée	gratuite	gratuite
+ ¼ h	0,25 €	0,30 €
½ h	0,42 €	0,50 €
¾ h	0,67 €	0,80 €
1 h 00	0,83 €	1,00 €
1 h ¼	1,08 €	1,30 €
1 h ½	1,25 €	1,50 €
2 h 00	1,57 €	2,00 €
2 h ¼	1,92 €	2,30 €
2h ½	2,08 €	2,50 €
2h ¾	2,33 €	2,80 €
3 h 00	2,50 €	3,00 €
3 h ¼	2,75 €	3,30 €
3 h ½	2,92 €	3,50 €
3 h ¾	3,17 €	3,80 €
4 h 00	3,33 €	4,00 €
4 h ¼	3,58 €	4,30 €
4 h ½	3,75 €	4,50 €
4 h ¾	4,00 €	4,80 €
+ 5 h à 24 h	4,17 €	5,00 €

11 – PARKINGS AÉRIENS SITUÉS AU 41 RUE D'ALSACE ET AU 21 RUE D'HELLIEULE

TARIF DE L'EMPLACEMENT	
A l'année	400,00 € HT 480,00 TTC
Remplacement de badge	41,67 € HT 50,00 € TTC

12 – STATIONNEMENT PAYANT

Tranche horaire	Tarif
30 mn	0,50 €
1 h 00	1,00 €
1 h 30	1,50 €
2 h 00	2,00 €
Au-delà de 2h (forfait post-stationnement)	35,00 €
Forfait mensuel résident de la zone payante	24,00 €

13 – DROITS DE PLACE

- Action spécifique sur le territoire communal (déménagement, travaux ...)

Pour un emplacement	La semaine	20,00 €
	La journée	5,00 €

- Cirques (Sans animaux, sans ménagerie)

- Cirques - Tarif par jour de présence, du jour d'arrivée au jour de départ	150,00 €
- Chapiteaux et petits cirques (- de 200 places) – Tarif par jour de présence, du jour d'arrivée au jour de départ	70,00 €

- Foires et marchés

Commerçant non abonné – tarif au mètre linéaire	1,50 €
Commerçant abonné (2 marchés par semaine obligatoires) – tarif au mètre linéaire	1,00 €
Electricité jusqu'à 5 ampères/jour	2,00 €
Electricité 10 ampères/jour	4,40 €

- Emplacements divers

- Vente de sapins de Noël, de houx, de fleurs, de poulets rôtis, pâtisseries, restauration rapide, sandwicherie, pizzeria ambulante, marchands de marrons, confiseries, churros, gaufres, crêpes, barbes à papa, pop-corn, ballons et autres gadgets – prix de l'emplacement :	
• Redevance forfaitaire à la demi-journée (inf. à 6 heures)	15,00 €
• Redevance forfaitaire à la journée	30,00 €
- Forfait électrique en sus pour la vente de poulets rôtis, pâtisseries, restauration rapide, sandwicherie, pizzeria ambulante, marchands de marrons, confiseries, churros, gaufres, crêpes, barbes à papa, pop-corn, ballons et autres gadgets :	
• Electricité jusqu'à 5 ampères/jour	2,00 €
• Electricité 10 ampères/jour	4,40 €
- Vente d'articles divers pour une action humanitaire ou au profit d'une association déodatiennne ou d'un établissement scolaire (école, collège, lycée, université)	Gratuit
- Cars publicitaires – prix de la journée (redevance forfaitaire)	120,00 €
- Manège itinérant, du jour de l'installation au démontage	
• Tarif pour un jour de semaine	40,00 €
• Tarif pour un samedi ou dimanche	90,00 €
• Tarif pour un week-end	160,00 €
• Electricité jusqu'à 5 ampères/jour	2,00 €
• Electricité 10 ampères/jour	4,40 €
- Spectacle de Guignol et autres spectacles	
• Tarif pour un jour de semaine	30,00 €
• Tarif pour un samedi ou un dimanche	40,00 €
- Expositions sur domaine public – prix de la journée	100,00 €
- Spectacles avec expositions sur domaine public – prix de la journée	200,00 €

- **Fête foraine**

	2025/2026	
<u>Pour la durée de la fête :</u>	Novembre	Juillet
- Forains emplacement jusqu'à 4 m ² (forfait)	20,00 €	25,00 €
- De 5 à 100 m ² (le m ²)	2,70 €	3,70 €
- De 101 à 200 m ² (le m ²)	2,00 €	2,80 €
- Au-delà de 201 m ² (le m ²)	1,40 €	1,90 €
Emplacement de la caravane ou autre habitation, sur la Place de la Première Armée ou sur la Place René Souchal – tarif à la journée et par caravane/autre habitation	11,00 €	9,00 €
Consommation électrique/eau – tarif à la journée	10,00 €	7,50 €

- **Taxis**

- Autorisation de stationnement place de la Gare	66,00 €
--	---------

14 – COMMERCE ARTISANAT

Tarifs Braderie (3^{ème} week-end de septembre) :

	Droit d'inscription	Le mètre linéaire
Commerçants non sédentaires : - Si pré-inscription - Si inscription le jour de la braderie	18,00 € 40,00 €	11,00 € (3 mètres minimum)
Forfait électrique en sus pour la vente de poulets rôtis, rôtisserie, restauration rapide, sandwicherie, pizzeria ambulante... : - Electricité jusqu'à 5 ampères/jour - Electricité 10 ampères/jour	2,00 € 4,40 €	
Commerçants déodatiens (bars et restaurants compris)	0 €	0 €

Tarifs Puces (jour de la braderie) :

Module de 4 mètres	10,00 €
Prix du mètre linéaire	2,50 €

Tarifs Marché Artisanal de Noël pour les exposants :

Chalet	10,00 € / jour x nombre de jours de la période choisie
Forfait électrique, par période, pour les guirlandes et spots	2,00 €
Forfait électrique, par période, pour les appareils électriques (frigo, four, plaques)	5,00 €
Vente de gobelets Marché Artisanal de Noël : - 25/33 cl - 50/60 cl	0,90 € 1,20 €

15 – CARTE CITÉ PASS'

Établie à compter du 1^{er} août 2025 selon les quotients familiaux suivants sur présentation de la déclaration des revenus de l'année 2024. Règlement en annexe.

Quotient (en Euro)	Catégorie
0 à 500	A
500,01 à 800	B
800,01 à 1 400	C
Plus de 1 400	D
Non déodatiens jusqu' à 800	EXT 1
Non déodatiens plus de 800	EXT 2
Renouvellement de la carte Cité-pass' en cas de perte ou de vol	5,00 €

16 - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

A compter du 1^{er} août 2025, les tarifs des activités périscolaires seront établis selon les quotients familiaux ci-après avec la déclaration des revenus de l'année 2024 :

ACTIVITES PERISCOLAIRES DU MATIN ET/OU DU MIDI (Pour les maternelles et les élémentaires)	
CATEGORIE	La séance
A	1,00 €
B	1,20 €
C	1,40 €
D	1,60 €
EXT 1	1,80 €
EXT 2	3,00 €
ACTIVITES PERISCOLAIRES DU SOIR (Pour les maternelles et les élémentaires)	
CATEGORIE	La séance
A	1,10 €
B	1,40 €
C	1,70 €
D	2,10 €
EXT 1	2,30 €
EXT 2	3,90 €
Frais de pénalités – dépassement horaire	5,00 €

17 – MERCREDIS RÉCRÉATIFS – 4/12 ANS

Catégorie	Tarif à la journée (Avec repas)	Tarif à la ½ journée (Sans repas)
A	12,00 €	6,00 €
B	14,00 €	7,00 €
C	16,00 €	8,00 €
D	18,00 €	9,00 €
EXT 1	20,00 €	10,00 €
EXT 2	22,00 €	11,00 €

18 – SPORT-LOISIRS-ÉVASION & ACCUEIL DE LOISIRS

Catégorie	Journée (repas compris)	Semaine de 5 jours (repas compris)	Semaine comprenant un jour férié (soit 4 jours) (repas compris)	Journée sans repas Uniquement pour le projet accueil individualisé (P.A.I)
A	12,00 €	55,00 €	44,00 €	9,50 €
B	14,00 €	65,00 €	52,00 €	10,40 €
C	16,00 €	75,00 €	60,00 €	11,50 €
D	18,00 €	85,00 €	68,00 €	12,50 €
Ext 1	20,00 €	90,00 €	72,00 €	14,20 €
Ext 2	22,00 €	105,00 €	84,00 €	14,15 €

Le tarif semaine de 4 jours s'applique seulement si la semaine comprend un jour férié

19 – PASSEPORTS-VACANCES

Catégorie	Tarif pour une semaine de 5 jours		Tarif pour une semaine de 4 jours (semaine comprenant 1 jour férié)	
	Passeport 2h	Passeport 4h	Passeport 2h	Passeport 4h
A	10,00 €	20,00 €	8,00 €	16,00 €
B	15,00 €	30,00 €	12,00 €	24,00 €
C	20,00 €	40,00 €	16,00 €	32,00 €
D	25,00 €	50,00 €	20,00 €	40,00 €
EXT 1	30,00 €	60,00 €	24,00 €	48,00 €
EXT 2	35,00 €	70,00 €	28,00 €	56,00 €

20 – PASSEPORTS-VACANCES - SKI ALPIN

Catégorie	Forfait pour 5 jours	Forfait pour 4 jours (semaine comprenant 1 jour férié)
A	100,00 €	80,00 €
B	120,00 €	95,00 €
C	140,00 €	115,00 €
D	160,00 €	130,00 €
Ext 1	200,00 €	160,00 €
Ext 2	300,00 €	240,00 €

21 – TARIFS HORAIRES DE LOCATION DES TERRAINS ET SALLES DE SPORT

- Pour les terrains de sport sans vestiaire	25,00 €
- Pour les terrains de sport avec vestiaire	35,00 €
- Pour une petite salle de sport (ou salles annexes)	35,00 €
- Pour une grande salle de sport (basket, handball, volley)	57,00 €
- Pour le palais omnisports Joseph Claudel complet	154,00 €

Un tarif préférentiel est appliqué aux clubs, écoles, collèges et lycées déodatiens :

- pour une petite salle, y compris les salles annexes du palais omnisports : 10 €
- pour une grande salle, y compris les 3 salles du palais omnisports : 15 €

Associations/structures non sportives : au-delà de 10 h/semaine, le tarif horaire s'appliquera

22 – STAND DE TIR RAYMOND FASSIN

Prix par heure et par personne	50,00 €
--------------------------------	---------

Réservé uniquement aux professionnels

23 – TARIF JETON DE CHAUFFAGE AU BOULODROME

Tarif du jeton pour 1 heure de chauffage :	
Clubs et associations déodatien	15,00 €
Clubs et associations extérieurs à Saint-Dié-des-Vosges	20,00 €
Privés	20,00 €
Scolaires primaires déodatien	Gratuit

24 – SERVICE COMMUNICATION

a - Tarif des insertions publicitaires dans le magazine « Déodatien » (bimestriel)

	1 numéro	3 numéros	6 numéros
180 x 80 mm	600,00 € HT	570,00 € HT	540,00 € HT
180 x 120 mm	680,00 € HT	650,00 € HT	620,00 € HT
180 x 250 mm	900,00 € HT	870,00 € HT	840,00 € HT

b - Tarif d'une insertion publicitaire dans le guide « L'été en Grand à Saint-Dié-des-Vosges

- 1 page intérieure (format 10 x 15 cm – à l'italienne)400 € TTC

Les annonceurs faisant partie d'une association de commerçants de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges (UDAC ou Rive Gauche) bénéficient d'une remise de 20 % :

- sur le tarif des insertions publicitaires dans le magazine « Déodatien »,
- sur le tarif des insertions publicitaires dans le guide « L'été en grand à Saint-Dié-des-Vosges ».

25 – ETAT-CIVIL ET CIMETIÈRES

Délivrance d'un second livret de famille en cas de perte, vol ou destruction	20,00 €
--	---------

Tarifs pour les dépôts temporaires dans les caveaux provisoires et vente de monuments funéraires :

* Dépôts temporaires	
- Redevance caveau provisoire municipal par corps et par mois (30 jours indivisibles – limité à 6 mois)	260,00 €
- Redevance cavurne provisoire municipal par urne et par mois (30 jours indivisibles – limité à 6 mois)	260,00 €
* Monuments funéraires et cinéraires d'occasion	
- Monument constitué d'un simple entourage en ciment	120,00 €
- Monument funéraire avec une dalle de granit	800,00 €
- Monument cinéraire avec une dalle de granit	1 000,00 €

26 - MISE A DISPOSITION DE MAIN D'ŒUVRE

Personnel technique – toutes qualifications confondues - l'heure	35,00 €
Heure majorée *	60,00 €
Personnel entretien - l'heure	35,00 €
Heure majorée *	60,00 €
Prestation SSIAP - l'heure	35,00 €
Heure majorée *	60,00 €
Personnel administratif – forfait frais de dossier	60,00 €

* Les heures majorées au taux de 70 % sont appliquées de nuit (de 20 h à 7 h), les samedis, dimanches et jours fériés

27 – LOCATION DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL – SERVICE C.E.E.

Désignation du matériel	A l'unité, par jour
Vidéoprojecteur	50,00 €
Ecran projection	25,00 €
Ecran Cadre 4 x 3	90,00 €
Moniteur sur totem	100,00 €
Forfait Sonorisation avec enceinte et micros	80,00 €
Micro fil	13,00 €
Micro sans fil UHF	40,00 €

28 – LOCATION DU MATERIEL ÉVÉNEMENTIEL ET TECHNIQUE, ÉQUIPEMENT DE SALON PROFESSIONNEL – SERVICE C.E.E.

Mobilier d'intérieur et d'extérieur

Désignation du matériel	A l'unité, par jour
Table 120 x 80	5,00 €
Table ronde plateau PVC à pieds repliables diam. 150 cm	6,00 €
Table de brasserie (à l'unité)	2,50 €
Banc de brasserie bois (à l'unité)	2,50 €
Chaise extérieure et coque	3,00 €
Chaise intérieure	3,00 €
Fauteuil « Club »	20,00 €
Table basse gigogne pour conférence	12,50 €
Table mange-debout en aluminium	10,00 €
Tabouret haut en aluminium	6,00 €
Table salon de jardin INOX	10,00 €
Chaise salon de jardin INOX	5,00 €

Aménagement d'espace de congrès, de conférence, d'exposition

Grille	3,00 €
Pupitre	60,00 €
Chevalet en bois	7,00 €
Poteau et sangle (délimitation d'espace)	6,00 €
Plante verte, arbuste, plante fleurie – la pièce	15,00 €
Vitrine armoire/table	30,00 €

Aménagement d'espace scénique, podium, stand, chalets, barrières... (Sans livraison, ni montage)

Désignation du matériel	A l'unité, par jour
Praticable type Samia dimensions 2 x 1 m	25,00 €
Podium, le m ²	8,00 €
Stand bâché 3 x 3 m (abri-minute)	30,00 €
Stand bâché 5 x 5 m (abri-minute)	50,00 €
Barrière Vauban	3,00 €
Chalet dimensions 2,5 x 2 m (non loué sur une journée)	310,00 €
Chalet dimensions 3 x 2 m (non loué sur une journée)	315,00 €
Chalet dimensions 4 x 20 m (non loué sur une journée)	320,00 €
Gardens	260,00 €
Planchers 5 x 5m	20,00 €
Chapiteau 6 x 12 m	850,00 €
Remorque podium (non loué sur une journée)	890,00 €
Tribune complète (non loué sur une journée)	1 900,00 €
Plot de lestage	10,00 €

Stands pour salons professionnels et petit matériel électrique

Désignation du matériel	A l'unité, par jour
Stand avec structure et panneaux, le ml	12,00 €
Rallonge électrique	2,00 €
Multiprise (« triplète »)	1,00 €
Coffret électrique « coccinelle »	15,00 €

Autres matériels

Désignation du matériel	A l'unité, par jour
Arche métal et arche gonflable	80,00 €
Cône	2,00 €
Container de tri	40,00 €
Container de déchets	40,00 €
Diable et escabeau	20,00 €
Drapeau	10,00 €
Extincteur	8,00 €
Faisceau de drapeau	50,00 €
Frigo	80,00 €
Guirlande électrique	10,00 €
Isoloir	20,00 €
Moquette au m ²	5,00 €
Nappe	3,00 €
Percolateur	15,00 €
Portant avec cintre (vestiaire)	10,00 €
Spot ou éclairage	15,00 €
Urne	8,00 €
Bar à soupe	40,00 €

Prestations d'accueil et de réception

Pochette d'accueil : documentation touristique sur la ville, magazine municipal, etc ... dans une chemise cartonnée	La pièce : 2,00 €
Réception en mairie : forfait salle et services (comprenant la location de la salle, la sonorisation, l'installation / ne comprend pas : le vin d'honneur par personne, le service)	Le forfait : 115,00 €
Vin d'honneur simple (kir, cidre, eau, jus de fruit, gâteaux secs salés, gâteaux secs sucrés)	Par personne : 1,50 €
Café d'accueil (café, viennoiseries...)	Par personne : 2,00 €
Service effectué par un agent de la collectivité	35,00 €/heure
Heure majorée *	60,00 €

* Les heures majorées au taux de 70 % sont appliquées de nuit (de 20 h à 7 h), les samedis, dimanches et jours fériés

Forfait livraison

Forfait livraison sur Saint-Dié-des-Vosges / par personne et par heure	35,00 €
Forfait livraison hors Saint-Dié-des-Vosges / par personne et par heure	55,00 €

Forfait montage

Forfait montage / par personne et par heure	36,00 €
---	---------

LOCATION D'ESPACES À CARACTÈRE POLYVALENT DANS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Important :

- Pour toute location de salle, une attestation d'assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance multi risques des locaux en cours de validité doivent être fournies.
- Heures d'installation, de démontage et de nettoyage au soin de l'organisateur, compris dans le forfait demandé.
- Le nettoyage des lieux est à la charge de l'organisateur, le non-respect de cette clause engendrera un montant forfaitaire minimum de 150 euros, en sus du coût horaire réellement effectué par nos services à 35 euros de l'heure.
- Les Associations qui bénéficient de la gratuité des salles pour leur activité ont un quota hebdomadaire maximum de 8 heures, au-delà, chaque heure supplémentaire sera facturée 10 €.

29 – SALLE CARBONNAR

<u>Salle de 265 m²</u> - Équipée d'une cuisine - Vaisselle pour 120 personnes - Non climatisée - Sans accès WIFI	<u>Tarif déodatien</u>	<u>Tarif extérieur</u>
Location à l'heure (jusqu'à 6 h, entre 8 h et 20 h)	40,00 €	60,00 €
Forfait demi-journée (6 h consécutives d'occupation maximum, entre 8 h et 20 h)	100,00 €	140,00 €
Forfait journée (12 h consécutives d'occupation maximum, entre 8 h et 20 h)	190,00 €	270,00 €
Forfait nuit (à compter de 20 h, jusqu'à 8 h, soit 12 h consécutives d'occupation maximum)	220,00 €	280,00 €
Forfait week-end (2 journées consécutives, du samedi à 8 h au dimanche à 20 h)	500,00 €	700,00 €
Forfait salle de régie (mise en œuvre de l'équipement, exclusivement intervention par un technicien municipal)	150,00 €	200,00 €

30 – TOUR DE LA LIBERTÉ

<u>Salle de 220 m²</u> - Fermeture à 2 heures du matin	<u>Tarif déodatien</u>	<u>Tarif extérieur</u>
Location à l'heure (jusqu'à 6 h d'occupation – entre 8 h et 20 h)	50,00 €	70,00 €
Forfait demi-journée (6 h consécutives d'occupation maximum - entre 8 h et 20 h)	140,00 €	180,00 €
Forfait journée (12 h consécutives d'occupation maximum - entre 8 h et 20 h)	250,00 €	370,00 €
Forfait nuit à compter de 20 h jusqu'à 2 h (soit 6 h consécutives d'occupation maximum)	240,00 €	370,00 €
Forfait week-end (2 journées consécutives, du samedi à 8 h au dimanche à 20 h)	750,00 €	900,00 €

31 – ESPACE FRANCOIS MITTERRAND (bâtiment réservé aux associations et aux entreprises)

Bâtiment complet : 786 m ² (salle de l'Ormont 786 m ² + Hall + Mélusine 104 m ² + Bar) - Avec présence d'un gardien en permanence tout au long de la manifestation - Equipée d'une cuisine - Vaisselle pour 500 personnes - Non climatisée - Accès WIFI	<u>Tarif déodatien</u>	<u>Tarif extérieur</u>
Location à l'heure (jusqu'à 6 h - entre 8 h et 20 h)	40,00 €	60,00 €
Forfait demi-journée (6 h consécutives d'occupation maximum - entre 8 h et 20 h)	160,00 €	240,00 €
Forfait journée (12 h consécutives d'occupation maximum - entre 8 h et 20 h)	320,00 €	480,00 €
Forfait nuit (à compter de 20 h jusqu'à 8 h, soit 12 h consécutives d'occupation maximum)	360,00 €	540,00 €
Forfait week-end (2 journées consécutives, du samedi 8 h au dimanche 20 h)	760,00 €	1 140,00 €

Salle Mélusine : 104 m ² - Avec présence d'un gardien en permanence tout au long de la manifestation - Non climatisée et non chauffée - Accès WIFI	<u>Tarif déodatien</u>	<u>Tarif extérieur</u>
Location à l'heure (jusqu'à 6 h - entre 8 h et 20 h)	16,00 €	24,00 €
Forfait demi-journée (6 h consécutives d'occupation maximum - entre 8 h et 20 h)	60,00 €	90,00 €
Forfait journée (12 h consécutives d'occupation maximum - entre 8 h et 20 h)	120,00 €	180,00 €
Forfait nuit (à compter de 20 h jusqu'à 8 h, soit 12 h consécutives d'occupation maximum)	136,00 €	204,00 €
Forfait week-end (2 journées consécutives, du samedi 8 h au dimanche 20 h)	284,00 €	426,00 €

Salle Couarail : 56 m ² - Capacité 40 personnes	<u>Tarif déodatien</u>	<u>Tarif extérieur</u>
Location à l'heure (jusqu'à 6 h – entre 8 h et 20 h)	12,00 €	18,00 €

Salle de la Dame Blanche : 56 m ² - Capacité 40 personnes - Non climatisée - Accès WIFI	<u>Tarif déodatien</u>	<u>Tarif extérieur</u>
Location à l'heure (jusqu'à 6 h – entre 8 h et 20 h)	12,00 €	18,00 €

32 – BATIMENT CAP 6

Salle Pierre et Marie Curie : 92 m ² - Capacité 26 personnes - Non climatisée - Pas de WIFI	<u>Tarif déodatien</u>	<u>Tarif extérieur</u>
Location à l'heure (jusqu'à 6 h – entre 8 h et 20 h)	12,00 €	18,00 €
Salle Léonard de Vinci : 52 m ² - Capacité 12 personnes - Non climatisée - Pas de WIFI	<u>Tarif déodatien</u>	<u>Tarif extérieur</u>
Location à l'heure (jusqu'à 6 h – entre 8 h et 20 h)	12,00 €	18,00 €

Remise de 50 % pour les locataires de CAP 6

33 – BATIMENT LOUISE MICHEL et MAISON DE QUARTIER K.A.F.E. - M.P.E.S.

Salle polyvalente :	Tarif déodatien	Tarif extérieur
Location à l'heure (jusqu'à 6 h – entre 8 h et 20 h)	15,00 €	25,00 €
Forfait demi-journée (6 h consécutives d'occupation maximum - entre 8 h et 20 h)	60,00 €	100,00 €
Forfait journée (12 h consécutives d'occupation maximum - de 8 h à 20 h)	100,00 €	150,00 €
Forfait nuit (à compter de 20 h, jusqu'à 8 h, soit 12 h consécutives d'occupation maximum)	110,00 €	150,00 €
Forfait week-end (2 journées consécutives, du vendredi à 14 h au lundi à 10 h)	250,00 €	400,00 €

Salle de danse : - Réservée uniquement aux associations de danse	Tarif déodatien	Tarif extérieur
Location à l'heure (jusqu'à 6 h – entre 8 h et 20 h)	10,00 €	15,00 €
Forfait demi-journée (6 h consécutives d'occupation maximum - entre 8 h et 20 h)	40,00 €	60,00 €
Forfait journée (12 h consécutives d'occupation maximum - de 8 h à 20 h)	80,00 €	120,00 €
Forfait nuit (à compter de 20 h, jusqu'à 8 h, soit 12 h consécutives d'occupation maximum)	90,00 €	135,00 €
Forfait week-end (2 journées consécutives, du samedi à 8 h au dimanche à 20 h)	250,00 €	310,00 €

Salle de réunion / Auditorium :	Tarif déodatien	Tarif extérieur
Location à l'heure (jusqu'à 6 h – entre 8 h et 20 h)	10,00 €	15,00 €
Forfait demi-journée (6 h consécutives d'occupation maximum - entre 8 h et 20 h)	30,00 €	45,00 €
Forfait journée (12 h consécutives d'occupation maximum - de 8 h à 20 h)	55,00 €	85,00 €
Forfait semaine (du lundi 8 h au vendredi 12 h)	200,00 €	300,00 €

34 – REMPLACEMENT LORS DE CASSE DE VAISSELLE

Assiette 21 cm	9,00 €
Assiette 27 cm	12,00 €
Assiette à dessert	8,00 €
Assiette plate	5,00 €
Bol	2,00 €
Carafe verre	4,00 €
Couteau	2,00 €
Cruche	4,00 €
Cuillère à café	2,00 €
Cuillère à potage	2,50 €
Flûte à champagne	2,50 €
Fourchette	2,50 €
Légumier	15,00 €
Louche	11,00 €
Norvégienne (grand modèle)	75,00 €
Norvégienne (petit modèle)	60,00 €
Panier à pain	15,00 €
Pichet inox	23,00 €
Plaque four perforée	35,00 €
Plaque four pleine	30,00 €
Plat de service inox	22,00 €

Plat four perforé	35,00 €
Plateau de service	24,00 €
Saladier	6,00 €
Salière	2,50 €
Seau à champagne	25,00 €
Sous-tasse à café	3,50 €
Tasse à café	3,50 €
Tasse à café blanche	3,50 €
Tasse à café logo	6,00 €
Tasse à thé	6,00 €
Verre 16,50 cl	3,00 €
Flûte 17 cl	2,00 €
Verre 19 cl	2,00 €
Verre 24 cl	2,50 €
Verre gravé logo SDDV	8,00 €

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait sera affiché à la Mairie.

Saint-Dié-des-Vosges, le 11 août 2025,

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT

TARIFS MUNICIPAUX – ANNÉE 2025-2026 - ANNEXE

CARTE CITÉ PASS' RÈGLEMENT 2025-2026

TOUS LES HABITANTS DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, SANS EXCEPTION, PEUVENT BÉNÉFICIER DE RÉDUCTIONS SUR PLUSIEURS SERVICES PROPOSÉS PAR NOTRE VILLE. CES TARIFS SONT MODULÉS EN FONCTION DES REVENUS DES FAMILLES.

PIECES A FOURNIR

- L'avis d'imposition ou de non-imposition 2024 (les deux pour les concubins),
- Le livret de famille (si enfant à charge),
- La dernière quittance de loyer, ou facture d'énergie ou de téléphone,
- **Pour les Commerçants de Saint-Dié-des-Vosges habitant dans une autre commune, ou les propriétaires** : les pièces ci-dessus + la taxe professionnelle ou la taxe foncière à leur nom propre (c'est l'adresse de cette dernière qui figurera sur la carte.)

CALCUL

Le quotient familial est calculé de la façon suivante :

1. Prise en compte du revenu fiscal net imposable de référence
2. Division par le nombre de mois (12)
3. Division par le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition

Pour les couples vivant en concubinage, les revenus nets imposables et le nombre de parts sont additionnés.

➤ **le nombre obtenu correspond à une lettre du barème d'attribution**

En ce qui concerne les personnes qui n'ont pas fait de déclaration, la fiche de paie de DÉCEMBRE doit être présentée et il est tenu compte du CUMUL IMPOSABLE.

Pour les enfants placés par un organisme, le cas est examiné par le Chef de service et l'Adjoint délégué.

CHANGEMENT DE SITUATION

En cas de changement de situation de famille en cours d'année :

ex: divorce, décès, enfant né dans l'année ... ,

il pourra être tenu compte de ces situations particulières lors de l'établissement de la carte.

Pour les couples divorcés ou séparés, la carte est délivrée pour les enfants qui sont à la charge du parent résidant à Saint-Dié-des-Vosges.

Les étudiants résidant temporairement à Saint-Dié-des-Vosges (soit en internat, CROUS ou appartement loué à un particulier) et dont les parents ne sont pas domiciliés à Saint-Dié-des-Vosges, bénéficient de la lettre "B".

IMPORTANT : Les enfants de l'extérieur qui viennent en vacances chez leurs grands-parents vivant à Saint-Dié-des-Vosges, ne peuvent bénéficier des tarifs réduits.